

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)  
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers  
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public  
Madame LEJEUNE, Greffière

**12 heures 00**

---

01)	<b>DOSSIER N° 2201273</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du 21 décembre 2021 par laquelle l'OFII a rejeté son recours dirigé contre la décision du 7 septembre 2021 mettant en oeuvre les contributions spéciale et forfaitaire.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître HANUS Christian
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR	Directeur Ministre

---

02)	<b>DOSSIER N° 2201654</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du 31/08/2021 de l'OFII mettant en oeuvre les contributions spéciale et forfaitaire.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ZOLA 1	Maître HAMADOUCHE Nordine (Cour)
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR	Directeur Ministre

**12 heures 00**

03)	<b>DOSSIER N° 2208666</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision de l'OFII en date du 09/09/2022 rejetant le recours en date du 09/08/2022 contre la décision de l'OFII du 06/07/2022 par laquelle il a été appliqué la contribution spéciale pour un montant de 37 300 euros et la contribution forfaitaire pour un montant de 4 248 euros.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	CHEVALEMENT	CABINET BOUKRIS (Cour)
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR	Directeur Ministre
04)	<b>DOSSIER N° 2208791</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision rendue par l'OFII d'appliquer les contributions spéciale et forfaitaire.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SCI MAIMY	SCP LESTOILLE & CHAMBAERT
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR	Directeur Ministre
05)	<b>DOSSIER N° 2208792</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision rendue par l'OFII d'appliquer les contributions spéciale et forfaitaire.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SAIGON 2	SCP LESTOILLE & CHAMBAERT
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR	Directeur Ministre

Arrêté le 13/05/2026

Le président du tribunal